

**RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize**  
**Conseil de RPI du 1er trimestre – Mardi 22 mars 2022**

**Composition du conseil**

Enseignants : Jean-Michel CHARRIER (Directeur Bussac + CM1/CM2) – Marion CHOURY, remplaçante de Sandrine NOSENZO (CE2/CM1) – Julie SOUESME (PS/MS) – Dominique LE MOULLEC (MS/GS) – Blandine MOUNIER (Directrice Saint Vaize + GS/CP) – Virginie GENEAU (CE1/CE2)

Représentants des parents d'élèves Saint Vaize : Amélie GUILLON – Déborah RENIER – Emilie ROY – Céline THEIL

Représentants des parents d'élèves Bussac : Clothilde MOHSEN – Emilie MORINAUD – Sandrine SOULET-TOMASI – Stéphane GAUTREAU

Délégués départementaux de l'Education Nationale : Henri GAUCHER (DDEN RPI)

Mairie de Bussac : Josiane BRIAND (conseillère municipale)

Mairie de Saint Vaize : – Corinne GERARD (adjointe Saint Vaize)

CDA : Benjamin MARTIN (coordinateur) – Bleuette ROBIN (Directrice périscolaire RPI)

Excusés : Madame CHARPENTIER Sylvie (Inspectrice de l'Education Nationale) – (décharge de direction Bussac) – Gaëlle POMME-CASSIEROU (représentant parent Bussac) – Thomas VICARIO (parent d'élève Saint Vaize) – Jean-Luc MARCHAIS (Maire Bussac) – Michel ROUX (maire Saint Vaize)

**1. Prévisions et préparation des effectifs pour la rentrée 2022 – 2023**

Depuis le premier conseil d'école, nous avons eu 3 départs pour 2 arrivées. Actuellement :

Effectifs :

<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>Total :</u>
22	17	25	18	13	11+10	19	25	161

Répartition :

<u>PS-MS</u>	<u>MS-GS</u>	<u>GS-CP</u>	<u>CE1-CE2</u>	<u>CE2-CM1</u>	<u>CM1-CM2</u>	<u>Total :</u>
22+7	10+17	9+18	14+10	10+15	4+25	161
29	27	27	24	25	29	

Soit environ 27 élèves par classe

• **Prévision pour l'année scolaire 2022 – 2023 :**

<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>Total :</u>
18	22	17	26	18	14	20	19	154

Soit : environ 25,66666 élèves par classe

Le 10 février 2022, la nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2022-2023 a été présentée aux représentants du personnel enseignants. L'occasion pour Annick Baillou, la directrice des services de l'Éducation nationale de Charente-Maritime, de présenter les projets de modification de la carte scolaire pour la prochaine rentrée scolaire.

Au regard de la baisse des effectifs prévue (moins 628 élèves) à la rentrée de septembre dans les écoles du département, la nouvelle carte prévoit 27 fermetures de classes et 10 ouvertures. « On sera ainsi en

moyenne à moins de 22 élèves (21,8) par classe à la rentrée, contre 22,2 en septembre dernier », a précisé Annick Baillou.

Il est aussi planifié 12 postes pour assurer l'augmentation du temps de décharge des directeurs d'école, réclamée par les syndicats et validée par le ministère de l'Éducation nationale. « Cette hausse va impacter 91 écoles dans le département », a détaillé Stéphane Charpentier, secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Éducation. Et reste cinq postes pour les ajustements de dernière minute, en juin. Ce projet de nouvelle carte scolaire devra être confirmé par le Comité départemental de l'Éducation nationale.

### **Point noir pour la rentrée 2023 sur le RPI:**

Pour 2020, 2 naissances ( 2 à Bussac + 0 à Saint-Vaize ) : 2 arrivées et 19 départs de CM2 (**en prévision** : 137 élèves )

Pour 2021, 18 naissances ( 13 à Bussac+ 5 à Saint-Vaize ) : 18 arrivées, 20 départs de CM2 (**en prévision** : 136 élèves au total)

## **2. Projets pédagogiques**

### **Saint Vaize**

- projet environnement avec Nature Environnement 17 pour les 2 classes sur l'année : 4 sorties sur le site du CEN de Saint Vaize. Travail sur la faune, la flore et le sol
- sortie cinéma au Gallia de Saintes au mois de décembre : « Zébulon le dragon et les médecins volants » (classe de GS/CP) « Princesse Dragon » (classe de CE1/CE2)
- sortie au Gallia : « Mouche ou le songe d'une dentelle » le 4 mars (classe de GS/CP) / « Tiondeposicom » prévu le 6 mai (classe de CE1/CE2)
- sortie au Paléosite en décembre : visite découverte (modelage à l'argile, dessin à l'ocre, visite du site)
- natation scolaire pour les 2 classes du 16 mai au 28 juin
- projet jardinage pour les 2 classes
- élevage de papillons (classe de GS/CP)

### **Bussac**

#### **PS/MS**

sortie cinéma en décembre

#### **CE2/CM1 - CM1/CM2**

- natation scolaire au premier trimestre : 25 élèves ont réussi l'épreuve 25m
- sortie au Gallia : théâtre
- éducation routière (ASPR) : parcours à Saintes en mars (nécessaire pour passer son permis)
- Projet rugby (classe de CM1/CM2) : projet de circonscription avec un animateur de la CDA, 5 séances + une rencontre sportive avec d'autres écoles au mois de juin
- projet basket (les 2 classes) : projet de circonscription, entre 3 et 5 séances
- Usep : rencontre à Bussac avec 4 écoles

### **Accueil périscolaire**

- projet épouvantails : le mercredi avec le centre de loisirs
- escrime (Bussac)
- cirque (Saint Vaize)
- activités avec animatrices

## **3. Évaluations Nationales CP**

Les évaluations nationales ont eu lieu du 7 au 18 mars.

Elles se composent de **cinq séquences** de 8 à 12 minutes chacune : **trois en français et deux en mathématiques**. Les compétences évaluées : reconnaître des sons, comprendre des phrases à l'oral et à l'écrit, écrire des syllabes et des mots, lire à voix haute, connaître les nombres jusqu'à 39, calcul en ligne, résoudre des problèmes.

Ces évaluations mettent en évidence quelques élèves fragiles et quelques élèves à besoins.

#### 4. Sécurité à l'école

- Alerte incendie : le 17 mars 2022 RAS moins de 1 m 30

- Protocole sanitaire:

À partir du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passe au niveau 1 (niveau vert) dans l'ensemble des écoles primaires, des collèges et des lycées du territoire national :

- fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves des écoles primaires ;
- fin de l'obligation de limiter le brassage entre groupes d'élèves ;
- fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont toutefois maintenues.

- PPMS: Jeudi 21 octobre : entraînement alerte intrusion.

Loi Rilhac : La loi a été promulguée le 21 décembre 2021 et a été publiée au Journal officiel du 22 décembre 2021 **attribuant à titre principal aux autorités académiques et aux communes l'élaboration des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)** des élèves et des personnels. Il s'agit de mettre fin à une difficulté à laquelle sont confrontés les directeurs d'école : l'élaboration et la mise à jour des différents plans de sécurité, qui représentent à la fois une tâche importante et une lourde responsabilité.

**Questions des parents** : - Peut-on consulter le PPMS (document unique ?) ?

Le document est consultable sur simple demande.

- Selon le dernier compte-rendu, il y a un signal (corne de brume) pour risques naturels ; quel moyen de signalement y a-t-il pour attentat-intrusion ? Non mentionné dans le dernier compte-rendu, à défaut, mentionner qu'il n'y en a pas.

Signal : Envoi d'un SMS

Le SMS n'est pas une solution fiable car les enseignants n'ont pas à être avec leur téléphone en permanence.

Attentat intrusion : Les personnels sont-ils bien informés que le N° 114 d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants permet de contacter les services de secours par SMS donc dans le silence ?

Nous n'étions pas au courant mais cette information est très utile.

#### 5. Questions diverses

• **question sur la sieste pour les enfants de MS** : je trouve difficile pour les enfants de MS de ne plus avoir de sieste surtout pour faute de place sur l'école. Autour de nous (contact avec différentes écoles), tous les enfants de MS font une sieste à minima jusqu'à Noël.

#### L'ORGANISATION DE LA SIESTE :

- Le respect des cycles du sommeil de l'enfant est indispensable à l'école maternelle. Jusqu'à l'âge de 4 ans, un enfant a généralement besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner. Une sieste d'une durée d'une heure trente à deux heures correspond à un cycle de sommeil et lui permet de se sentir reposé.

- Pour autant, la prise en compte du rythme de certains enfants pourra conduire à des aménagements spécifiques. L'organisation de la sieste doit pouvoir se faire dans un cadre sécurisant et accueillant. La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime, sauf exception, sur d'autres activités.
- Un réveil progressif et échelonné peut permettre aux jeunes enfants d'accéder à leur rythme aux activités scolaires de l'après-midi. Comme cela s'est toujours fait, on peut être parfois conduit à réveiller doucement un enfant si son sommeil se prolonge l'après-midi afin de ne pas compromettre son sommeil de la nuit.
- Il n'est pas envisageable que les MS et GS se voient proposer une sieste organisée, qui, sauf cas particulier, ne correspond plus aux besoins des enfants de cet âge. De plus, les pratiques qui consistent à allonger les élèves sur des couchages improvisés dans la classe sont contraires aux normes d'hygiène et au respect de l'intégrité de l'enfant. Enfin, exiger que les élèves se reposent sur leurs tables, la tête dans les bras, est une pratique inacceptable.

(Guide pratique des parents 2012-2013 : Votre enfant à l'école maternelle. Ministère de l'Éducation nationale)

**La sieste n'est pas obligatoire, même en PS. Il existe seulement des recommandations. Elle ne concerne que les enfants de TPS et PS exclusivement. Pour les MS on pourra mettre en place un temps de repos en début d'année (ce qui n'est pas un temps de sieste) qui n'excédera pas 20 minutes (écoute d'un récit, écoute musicale, jeux calmes...) et pas nécessairement dans l'obscurité.**

- **Chauffage cantine école de Bussac:** le midi quand les petits arrivent pour le repas, il fait très froid dans la cantine, les enfants se plaignent, les ATSEM se couvrent mais les enfants ne peuvent pas non plus manger en manteau
- Il est vrai que nous avons eu des soucis à chaque fois signalés lorsque la température était basse.
- Interventions régulières des agents et de Mr Patrouillault. A priori le problème est réglé
- la pièce est mal exposée donc forcément toujours fraîche
- **Rendez-vous avec les enseignants :** il manque du lien parent-maîtresse (dommageable pour l'éducation des enfants), aucun rendez-vous de période proposé (mi année, fin d'année) sauf sur demande des parents. Autour de nous dans les écoles, à minima un rendez-vous par an est fixé.

De bonnes relations et une **coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des enfants.**

Il est important que les parents d'élèves **accompagnent le travail personnel de l'élève** et qu'ils prennent en compte les objectifs et les contraintes liées à la scolarité de leurs enfants.

En début d'année scolaire, les parents des élèves sont invités à une rencontre entre les parents et les enseignants.

Les parents peuvent demander des informations ou des entrevues auprès des personnels d'éducation.

Les parents sont tenus **régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants** notamment par l'intermédiaire du livret scolaire (école primaire) et du bulletin scolaire (collège, lycée). L'école ou l'établissement scolaire fait en sorte que les parents prennent connaissance de ces documents.

- **Bilan coopérative scolaire :** Les parents sont sollicités chaque année pour participer à la coopérative (~15 €). Ils aimeraient connaître les dépenses engagées avec ces sommes, une sorte de bilan

Nous donnons ces informations lorsque nous informons les parents d'une sortie (les financements sont mentionnés en bas du document). Nous pouvons également utiliser une partie de ces sommes pour l'achat de petit matériel pour la classe.

le bilan annuel est consultable sur demande au directeur d'école.

- **Sortie à Saintes** : L'école de bussac pourrait profiter des activités de la ville de saintes exemple lors des journées du patrimoine, où les différentes animations thématiques de la médiathèque de saintes. Elle pourrait aussi participer aux animations de la ville de bussac (ex: création d'épouvantails).

Il est très difficile d'avoir accès aux animations de la ville de Saintes lorsque l'école n'est pas à Saintes (il n'y a souvent plus de créneaux disponibles). De plus le transport est coûteux et notre budget ne nous permet pas de faire toutes les sorties que nous souhaiterions.

- **Traversée de Saint-Vaize** : la traversée de la route entre le parking de l'école de St vaize et la mairie est très dangereuse, il faudrait voir ce qui peut être fait.

**Réponse de Mr Roux** : Que ce soit lors de l'accès des parents au parking ou lors de l'accès des enfants à l'école de Saint-Vaize ou au bus du RPI, tout est sécurisé du point de vue de la circulation piétonnière.

Je remercie cependant les parents qui se soucient de la sécurité de la population Vasilienne lors de la traversée de la RD 114 vers la mairie.

Néanmoins, je tiens à rassurer les parents. La sécurisation de la traversée vers la mairie a déjà été prise en compte par une demande de comptages des vitesses en date du 24 février 2021 sur 3 points particuliers dans le bourg.

J'ai reçu les relevés le 22 février 2022, voici les conclusions :

- "Sur les postes 1 et 3 (RD129 et Port-la-Pierre), les vitesses supérieures à la réglementation en place m'apparaissent cohérentes avec l'environnement (bâti absent ou en retrait de la chaussée).
- Sur le poste 2, un aménagement de type plateau surélevé pourrait être réalisé avec abaissement de la vitesse à 30 km/h, ce qui sécuriserait les traversées piétonnes."

Sur la base de ce diagnostic et après accord du conseil municipal, nous allons donc demander au Conseil Départemental de mettre en œuvre la solution proposée sur le poste 2 (traversée parking/mairie). »

- **Les photocopies**

Depuis le mois de janvier 2022, dans l'optique d'une démarche de développement durable, chaque école de la CDA de Saintes a un compteur sur la photocopieuse. La CDA a mis en place des quotas de photocopies, et a demandé à certaines écoles de réduire le nombre de leurs impressions.

L'ensemble des enseignants du RPI avaient adapté leurs pratiques pour aller dans le sens de la demande de la CDA.

## FONCTIONNEMENT DES UNITÉS

### » Un nombre d'unités est attribué à chaque structure scolaire selon :

- L'effectif des élèves
- Le nombre de jour scolaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

*La base de calcul est réalisée avec l'impression de 4 unités/jour/élève*

### » Chaque format d'unité correspond à une valeur d'unité :

- 1 page A4 recto noir et blanc = 1 unité
- 1 page A4 recto couleur = 3 unités
- 1 page A3 recto noir et blanc = 2 unités
- 1 page A3 recto couleur = 6 unités

- **Travaux**

Les écoles remercient les communes pour les travaux effectués.

- **Chaussons à l'école** : Pour le raison d'hygiene et la santé a l'école maternelle et primaire aussi je pense ça serait bien que les enfants change leur chaussures pour les chaussons a l'intérieur d'école. Malgré le fait que nous avons fourni les chaussons, les enfants restent toute la journée dans les chaussures,même pendant l'hiver, les pieds transpirent, les parasites se développent... Je comprends que ça demande un peu plus du temps de la part d'enseignant pour préparer le sorti, mais c'est aussi une apprentissage d'autonomie pour les enfants.

Mme Lembert rappelle qu'elle explique le principe des chaussons lors de sa réunion de rentrée. Ils servent lorsque les enfants vont vers la salle de motricité.

- **Plus de sortis scolaires,par exemple zoo, cinéma, sortie éducatif**

Les sorties ayant été limitées du fait de la pandémie, elles reprendront et certaines sont déjà prévues.

- **Améliorer menu à la cantine : plus de fruits, moins de surgelés**

Mr Martin et Mme Robin rappellent qu'il y a un laitage et un fruit tous les jours. Les menus sont élaborés par la CDA.